

Solidaires DOUANES

Paris le 11 juillet 2007

80-82, rue de Montreuil
75 011 PARIS
Tél.: 01.55.25.28.85
Fax.: 01.43.48.73.11
Courriel: solidaires.douanes@wanadoo.fr

M. Jérôme Fournel
Direction générale des douanes et droits indirects
23, bis rue de l'Université
75 700 Paris 07 SP

Monsieur le Directeur Général,

Dans une récente note relative à l'organisation des contrôles douaniers des services de la Surveillance à Paris, vous avez donné comme instructions d'abandonner tout service en tenue civile au profit de la tenue d'uniforme.

Vous expliquez que cette décision est motivée par trois réclamations récentes d'usagers qui semblent avoir été perturbés par le déroulement des contrôles, et en particulier par le défaut d'identification du service.

Rappelons que les modalités de contrôle en tenue civile comprennent la présentation de la commission d'emploi et le port du brassard d'identification, ce qui est systématiquement appliqué par les brigades de la surveillance à Paris.

Prendre la décision de priver les brigades parisiennes de ce type de contrôle sur des réclamations avant même que leur éventuel bienfondé ne soit vérifié témoigne pour Solidaires Douanes d'un manque de confiance envers les agents de la surveillance de la DR de Paris qui, il faut le rappeler, travaillent dans la plus importante agglomération française et ont un ratio contrôles/incidents des plus faibles.

Nous affirmons qu'une telle mesure va à l'encontre de l'efficacité opérationnelle des unités, et en particulier des B.I., qui œuvrent dans les gares parisiennes, gares où transitent chaque année des millions de voyageurs, un formidable « hub » ferroviaire en relation avec les aéroports parisiens et les grandes villes européennes.

Tous en uniforme ! Quelle facilité de repérage offerte aux fraudeurs routiniers qui n'hésiteront pas à emprunter d'autres itinéraires, à se délester des marchandises à la vue du service ou informés en amont par d'éventuels complices: la période des saisies sur inconnu est ouverte !

Nous vous demandons que soient rétablis pour les brigades parisiennes la possibilité de réaliser leurs services en tenue civile.

Pour finir, nous ne manquerons pas d'évoquer le courrier que vous avez adressé à une personne ayant déposé plainte à l'encontre d'agents d'une brigade parisienne. Nous nous étonnons de cette étonnante célérité alors que des candidats, des avocats et des journaux mettant en cause notre administration attendent toujours un droit de réponse émanant de vous ou de notre direction.

Ce qui nous gêne dans cette affaire c'est que le directeur général s'excuse au nom de notre administration alors même que la procédure judiciaire n'est pas close et avant que la justice ne se soit prononcée sur le bien-fondé des faits reprochés. Il nous semble évident que le plaignant pourra verser, à charge de nos collègues, votre courrier au dossier. Le pénal ne devait-il pas tenir l'administratif en l'état ?

Si nos collègues sortent blanchis de cette épreuve, nous ne doutons pas qu'ils recevront aussi une lettre d'excuses de votre part !

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, monsieur le Directeur Général, mes salutations distinguées.

Le secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Beynel', with a stylized flourish at the end.

Eric Beynel